

Département de Haute-Saône



COMMUNE DE GRAY LA VILLE

PLAN LOCAL D'URBANISME

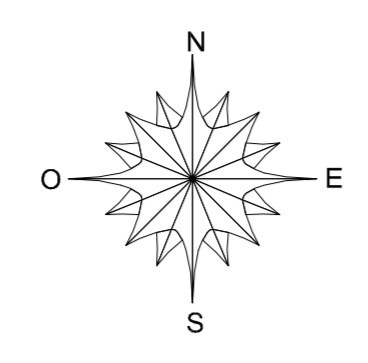
4. REGLEMENT

Document graphique
Ensemble de la commune au 1 / 5 000 ème

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR
P i è c e n ° 4.2.5
Arrêté par délibération du Conseil Communautaire : 26.01.2012 Approuvé par délibération du Conseil Communautaire : 13.12.2012
INITIATIVE Aménagement et Développement Siège social : 4, Passage Jules Diderot - 70000 VESOUL Tel : 03.84.76.46.47 - Fax : 03.84.76.31.89 initiative@wanadoo.fr
Plan cadastral actualisé le : 20 octobre 2010

LEGENDE

- Limite de Zone
- - - Limite de Secteur
- ZONE URBAINE**
- U Zone urbaine mixte (habitat ou activités économiques, services, commerces, artisanat compatible avec la proximité de l'habitat).
- Ua Secteur de la zone U où l'assainissement autonome est autorisé.
- Up Secteur de la zones U concerné par le PPRI
- ZONE A URBANISER**
- AU Zone de réserve foncière nécessitant pour l'ouverture de la zone, une procédure de modification.
- 1AU Zone d'extension urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec la proximité de l'habitat.
- ZONE AGRICOLE**
- A Zone agricole.
- Ap Secteur de la zone A concerné par le PPRI.
- ZONE NATURELLE ET FORESTIERE**
- N Zone naturelle.
- Np Secteur de la zone N concerné par le PPRI.
- Nj Secteur de la zone N réservé aux jardins.
- Espaces Boisés Classés



Voir plan du centre au 1 / 2 000 ème